

Le contrôle continu, une solution satisfaisante pour le plus grand nombre

Face aux conséquences du confinement imposé par la pandémie de Covid-19 sur la scolarité des élèves français, le ministre de l'Éducation nationale a exposé ce matin la procédure choisie concernant les diverses épreuves d'examens de cette fin d'année scolaire 2019-2020.

BEP, CAP, BTS, Brevet, Baccalauréat général, technologique et professionnel seront validés intégralement en contrôle continu. Seule l'épreuve orale de français en classe de première sera maintenue.

Les parents de la PEEP reconnaissent le pragmatisme de cette directive qui, si elle ne satisfait pas tous les cas de figure, a le mérite de répondre aux problématiques du plus grand nombre.

Un chantier s'ouvre maintenant ; la PEEP veillera à ce que soient définies des modalités exactes et que des solutions soient trouvées pour les cas particuliers, les besoins spécifiques.

Les épreuves finales ont été annulées entre autres raisons pour ne pas créer d'inégalités, ce principe doit être valable pour tous.